

Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)

Déclaration du groupe de la CGT

En effectuant un premier bilan du plan national de rénovation urbaine et de l'action du nouvel outil mis en place en 2003, l'ANRU, notre assemblée remplit pleinement sa mission d'évaluation des politiques publiques sur un volet important de la politique du logement, si essentiel pour nos concitoyens.

La CGT se retrouve largement dans les constats et les préconisations de l'avis qui nous est proposé. L'ensemble des acteurs sur le terrain souligne le bilan largement positif des opérations de réhabilitation urbaine conduites. Il est donc nécessaire, comme le propose l'avis, de poursuivre et d'amplifier le programme, en tenant compte des correctifs permettant d'améliorer le dispositif, notamment ceux permettant de favoriser la mixité sociale, de traiter les copropriétés dégradées et de s'inscrire dans une logique de développement durable.

Parmi les recommandations nouvelles contenues dans l'avis, le groupe de la CGT tient à souligner celles visant à permettre la participation effective des habitants dans le processus d'élaboration et de suivi des projets de renouvellement urbains. La charte de la participation et le fonds d'innovation sociale proposés dans l'avis doivent être des outils au service de cette participation citoyenne, qui a sans doute fait défaut dans la phase PNRU I.

L'avis souligne que « le renouvellement urbain suppose une politique de la ville ambitieuse et accentuée dans les domaines éducatif, économique, social, environnemental, culturel ou de sécurité, une présence renforcée des services publics ».

Force est de constater que nous sommes en la matière très loin du compte... De la RGPP au pacte euro +, la politique menée de diminution aveugle et dogmatique des effectifs de fonctionnaires et de réduction des services publics contribuent de fait à fragiliser encore plus des populations déjà durement touchées par la crise.

La réhabilitation des logements, pour nécessaire qu'elle soit, ne saurait tenir lieu de politiques d'emploi, de formation, de désenclavement, seules à même de permettre aux quartiers en difficulté d'entrer pleinement dans une logique de valorisation et de développement.

Enfin, le groupe de la CGT tient à dire sa colère sur la façon dont l'État fait les poches des salariés en ponctionnant 3,4 milliards d'euros sur les ressources du 1 % logement pour la période 2012-2014, afin de financer l'ANRU et l'ANAH qui sont pourtant de sa responsabilité, montrant ainsi son mépris vis-à-vis des organisations syndicales et patronales qui collectent et gèrent ces fonds.

Autant le principe d'une contribution limitée et négociée pourrait s'envisager - l'avis fait d'ailleurs des propositions en ce sens - autant cette nouvelle ponction, après celle de la période PNRU I, va limiter de façon drastique les possibilités de logement offertes aux salariés des entreprises privées, dans un contexte de hausse vertigineuse du prix des loyers et de manque criant de logements, particulièrement dans les grandes agglomérations.

En se désengageant de la politique du logement, et particulièrement du logement social, en privilégiant par la défiscalisation l'investissement spéculatif de logements locatifs privés, l'État montre malheureusement qu'il n'est plus aujourd'hui le garant du droit au logement pour tous.

L'avis appelle l'État à respecter ses engagements, et à ne pas reporter sur autrui ce qui est de sa responsabilité. Pour cette raison et pour beaucoup des propositions qu'il contient, le groupe de la CGT a voté l'avis.